

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mardi (matin) 25 novembre 2014

Direction des finances

47 2014.RRGR.1055 Motion financière 201-2014 CFin (Iseli, Zwieselberg) Adaptation du plafond de l'investissement net à partir de 2016

N° de l'intervention: 201-2014
Type d'intervention: Motion financière
Déposée le: 21.10.2014
Déposée par: CFin (Iseli, Zwieselberg) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgence: accordée le 20.11.2014
N° d'ACE: 1327/2014 du 5 novembre 2014
Direction: FIN

Adaptation du plafond de l'investissement net à partir de 2016

Le Conseil-exécutif est chargé de fixer le plafond de l'investissement net à 440 millions de francs par année à compter de l'exercice 2016.

Développement

Ces dernières années, nous avons observé le déplacement des investissements du compte des investissements au compte de fonctionnement. Le financement des EMS en 2011 en est un exemple, qui a conduit à l'augmentation de 39 millions des subventions nettes prélevées sur le compte de fonctionnement et à la suppression des subventions d'investissement de 14,5 millions. Dans le domaine hospitalier, les subventions prévues au budget 2012 ont été augmentées de 260 millions puisque les tarifs couvrent désormais une part d'investissement. Dans le domaine des hautes écoles, le changement de système a lieu progressivement. L'Université est passée en 2013 au système du subventionnement, la HES et la HEP, en 2014. Il en résulte un allègement du compte des investissements de quelque 30 millions par année. A compter de 2016, enfin, suite à l'adoption en votation populaire du projet FAIF, la Confédération se chargera entièrement de l'infrastructure ferroviaire régionale, ce qui allégera le compte des investissements du canton de 30 millions par année.

Le fait de laisser le plafond de l'investissement net à 500 millions revient à augmenter l'investissement en termes réels. C'est pourquoi la Commission des finances demande la correction du plafond de 60 millions et son établissement à 440 millions par année à compter de l'exercice 2016. Cela permettra d'équilibrer grosso modo les effets du changement de système dans les hautes écoles et l'allègement du compte des investissements dans le domaine des infrastructures ferroviaires.

Réponse du Conseil-exécutif

Les besoins en investissements du canton de Berne sont en progression constante depuis plusieurs années. Malgré cette augmentation des besoins et compte tenu de la précarité de la situation financière, le Conseil-exécutif a décidé lors du cycle de planification de 2012 de plafonner l'investissement net ordinaire à un niveau de 500 millions de francs par an. Il considérerait certes ce chiffre comme un minimum absolu, mais pas comme une référence valable sur le long terme. De ce fait, il a parfois fallu réduire la planification dans les différents domaines politiques ces dernières années, ce qui a nécessité d'adapter, de reporter et d'annuler des projets. En outre, le Grand Conseil a arrêté dans les budgets de 2012, 2013 et 2014 des coupes de l'investissement net, à hauteur de 30 millions de francs (2012, 2014) et de 50 millions de francs (2013), qui ont entraîné des adaptations supplémentaires dans la planification des investissements. De même, pour des

raisons de politique financière, le Conseil-exécutif a décidé la réduction de 17 millions de francs des investissements au budget 2015, par rapport au plafond de 500 millions de francs.

La situation financière ayant contraint les autorités à plafonner et à réduire l'investissement ces dernières années, il existe aujourd'hui des besoins de rattrapage attestés. C'est le cas par exemple dans le domaine du maintien de la substance des bâtiments du canton, dans lesquels on n'a pas assez investi ces dernières années, comme dans d'autres domaines d'ailleurs. Une nouvelle coupe dans l'investissement aurait pour résultat que les ressources resteraient insuffisantes ces prochaines années pour entretenir les bâtiments, dont la valeur se détériorerait. Et pour avoir négligé l'entretien, il faudrait plus tard investir dans de coûteuses remises en état.

Notons par ailleurs que ces prochaines années, le canton devra disposer de suffisamment de ressources pour pouvoir investir dans d'importants projets d'avenir : le campus de la Haute école spécialisée à Bienne et la desserte de l'Emmental et de la Haute-Argovie, des améliorations urgentes pour les transports, sont deux exemples. Ces projets revêtent de l'importance pour le développement économique du canton, pour le renforcement de sa compétitivité par rapport aux autres cantons et pour l'amélioration de sa situation du point de vue de la RPT.

Enfin, le Conseil-exécutif signale que du seul point de vue de la politique financière, les coupes proposées par la Commission des finances dans l'investissement ne sont actuellement pas justifiées quand on compare le budget cantonal (charges et revenus de plus de CHF 10 mia) et le modeste nouvel endettement prévu – pour l'instant de manière purement prévisionnelle - pour les exercices 2017 et 2018 (CHF 29 mio et 54 mio respectivement).

Les Directions et la Chancellerie d'Etat vont de nouveau actualiser leurs plans d'investissement lors du prochain cycle de planification visant l'élaboration du budget 2016 et du PIMF 2017 à 2019. Le Conseil-exécutif arrêtera le montant de l'investissement net pour l'exercice budgétaire 2016 et les années suivantes, en tenant compte du contexte de politique économique et financière. Dans ces conditions, vu l'importance économique que revêt l'investissement pour le canton de Berne et compte tenu du fait que le PIMF prévoit un solde de financement positif au moins pour 2016, le Conseil-exécutif refuse d'abaisser le plafond de l'investissement net pour les exercices 2016 à 2018.

Proposition du Conseil-exécutif :

Rejet

Délibération groupée des points du programme 44, budget 2015 (canton et Justice), et 45, plan intégré mission-financement 2016-2018 (canton et Justice) (affaire 2014.GEF.10861), ainsi que des affaires 2014.RRGR.624 (motion financière 126-2014 Feller (Münsingen, PBD), 2014.RRGR.1055 (motion financière 201-2014 CFin [Iseli, Zwieselberg]) et 2014.RRGR.1056 (motion financière 202-2014 CFin).

Suite des délibérations et résultats des votes, voir affaire 2014.GEF.101861 (point 45 du programme)